



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 20 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Comme suite à la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 26 juin 2015 (S/2015/494) et à mon rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre en date du 2 juillet 2015 (S/2015/517), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les mesures de confiance et le rôle d'appui que joue la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), deux éléments dont le Conseil de sécurité s'est félicité dans sa résolution 2234 (2015).

Comme vous le savez, le 28 mai 2015, les dirigeants chypriotes grecs et turcs ont annoncé de nouvelles mesures de confiance destinées à rapprocher les deux communautés et notamment à harmoniser leurs efforts en vue de l'ouverture de points de passage supplémentaires, à commencer par ceux de Lefka-Aplici/Lefke-Apliç et Deryneia/Derynia. Dans le cadre des délibérations qu'il a tenues le 22 juillet 2015, le Conseil de sécurité a accueilli cette initiative avec enthousiasme.

Afin d'appuyer activement cet accord, le Service de la lutte antimines de l'ONU a procédé, avec l'aide de l'UNFICYP, à des évaluations des risques autour des points de passage qu'il est proposé d'ouvrir dans la zone tampon. Pour installer les deux points de passage et assurer la sécurité des Chypriotes et des agents de l'UNFICYP qui effectueront des patrouilles et mèneront des activités de surveillance, il sera nécessaire de déminer les zones concernées, situées au nord de la ligne de cessez-le-feu des forces turques.

Comme suite à la lettre susvisée que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité et à sa réponse datée du 30 juin 2015 (S/2015/495), une équipe de démineurs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été détachée à l'UNFICYP dans le cadre de la coopération entre les missions afin de déminer une portion dangereuse de la zone tampon, où de fortes pluies avaient emporté des mines provenant d'un champ de mines des forces turques. À ce jour, près des deux tiers de la zone ont été déminés.

Étant donné que la prompte application de l'accord par les dirigeants contribuera pour beaucoup à donner une nouvelle impulsion aux pourparlers, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir autoriser l'équipe de déminage de la FINUL à rester à Chypre au titre de l'arrangement en vigueur jusqu'en décembre 2015, afin qu'elle puisse mener à bien sa tâche et achever le déminage des points de passage susvisés.



Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon

---